

Autorisation de sollicitation de subventions pour la pépinière d'entreprises.

Le Bureau,

Légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 20 janvier 2009,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

Vu la délibération N° 2008.04.04 du 10 avril 2008 portant délégation de compétence au Président et au Bureau communautaire;

Considérant que la Communauté de communes de Versailles Grand Parc s'engage dans un projet de pépinière d'entreprises sur son territoire.

Que le Conseil Général des Yvelines et le Conseil Régional d'Ile-de-France sont en mesure d'attribuer une aide financière aux collectivités souhaitant accompagner les créateurs d'entreprise.

L'aide du Conseil Général des Yvelines porte sur les investissements. Elle est estimée à 920 000 € maximum.

L'aide du Conseil Régional s'applique également sur les investissements réalisés. Elle est estimée à 762 000 € maximum.

Que la pépinière d'entreprise permettra de répondre aux besoins des jeunes entreprises du territoire tant en matière d'immobilier que par les conseils qu'elle leur dispensera.

Et qu'elle contribuera à l'attractivité économique du territoire.

Art. 1 - Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Général des Yvelines et du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Art. 2 - Dit que les recettes seront inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 7478 « Participations d'autres organismes » pour le Conseil Général et à l'article 7472 « Participations régions » pour le Conseil Régional.

Art. 3 - Dit que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 4 - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Madame la Préfète des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le

Le Président

François de MAZIERES
Maire de Versailles